

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 31 mars 2025

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1- accepté le 12 février 2025, la convention de mise à disposition des installations du complexe sportif du Grémillon situé rue du Général de Gaulle à 54270 Essey-lès-Nancy.

Le terrain de football synthétique JEAN-LUC IEKO et les vestiaires de football ont été mis gracieusement à disposition de l'association LIGUE EST FSPN, en vue d'y organiser une rencontre de football contre la section départementale des sapeurs-pompiers, le jeudi 27 février 2025 de 12h00 à 15h30 ;

2- accepté le 12 février 2025, la convention de mise à disposition des installations du complexe sportif du Grémillon situé rue du Général de Gaulle à 54270 Essey-lès-Nancy.

Les terrains et les vestiaires de football sont mis gracieusement à disposition de l'association Football Sapeurs-Pompiers de Meurthe-et-Moselle, en vue d'y organiser les championnats de France des sapeurs-pompiers, du jeudi 22 au samedi 24 mai 2025 ;

3- décidé le 14 février 2025,

- de défendre devant la juridiction compétente par l'entremise de la société GROUPAMA PJ, domiciliée 8 – 10 rue d'Astorg, 75008 PARIS, les intérêts de la commune, suite à la requête visant à annuler la décision du 31 janvier 2025 par laquelle le Maire de la commune d'Essey-lès-Nancy s'est opposé à la demande indemnitaire du 9

décembre 2024, enregistrée le 12 février 2025 au tribunal administratif de Nancy sous le N° 2500494-1,

- de désigner le cabinet LEBON et associés, domicilié 21 rue Saint-Dizier à 54000 NANCY, à cet effet ;

4- accordé le 17 février 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 12 février 2025 de 2 mètres superficiels dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N° TOMBES – 225 est accordée à titre de nouvelle concession moyennant la somme de 69 euros ;

5- accepté le 18 février 2025, l'avenant n°9 de la société VEOLIA ENERGIE, sise 48 rue de Malzéville à 54000 NANCY.

L'avenant a pour objet de prendre en compte les nouvelles cibles énergétiques de l'Hôtel de ville, de l'école maternelle Galilée, du foyer Foch et du centre technique municipal et de modifier en conséquence les redevances P1.

Le montant de la prestation P1 « Fourniture d'énergie » est de 142 276,70 euros HT, soit une moins-value de 3,2 % par rapport au montant de la prestation P1 de l'avenant n°8.

L'avenant n°9 a pris effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les prestations P2 « Prestations de maintenance » et P3 « Prestations de grosses réparations et de renouvellement des installations thermiques des bâtiments » restent inchangées.

Le détail du marché initial est inchangé ;

6- accordé le 18 février 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 7 février 2025 de 2 mètres superficiels dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° B – 8 est accordée à titre de nouvelle concession moyennant la somme de 1 513 euros ;

7.- accepté le 19 février 2025, la convention de mise à disposition gracieuse, à l'exception des charges locatives, d'un local de 27 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Corail sis 4 rue de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy, proposée par BATIGERE HABITAT à la commune d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mars 2025, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 années consécutives ;

8- accepté le 19 février 2025, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 100 euros HT, proposé par l'entreprise

PROPARTNER INCENDIE, pour la maintenance annuelle des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux.

En conséquence, le montant du contrat s'élève à 4 620 euros HT ;

9.- accepté le 21 février 2025, le contrat de bail portant sur la location de locaux sis dans l'ensemble administratif place de la République proposé à la société LOCAPOSTE, domiciliée 111 boulevard Brune à 75014 PARIS.

Le bail commercial a été consenti et accepté pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2025, moyennant un loyer annuel net hors charges de 28 739,70 euros soumis à la TVA.

Le loyer est révisable le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux ;

10.- accepté le 24 février 2025, dans le cadre des travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une salle d'activités, les offres suivantes :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant du marché en € HT
1	Voiries / Réseaux Divers	EIFPAGE ROUTE 8 Rue Hubert Curien 54320 MAXEVILLE	163 372,88 €
2	Démolition / Gros-œuvre	WIG France 75 rue Marie Marvingt 54200 TOUL	441 174,00 €
3	Charpente Bois / Couverture / Façade	Menuiserie HUNSINGER 1 rue de l'Artisanat 67320 THAL-DRULINGEN	601 943,00 €
4	Menuiseries extérieures	SAS MAIREL 44 rue basse 54270 BRULEY	143 829,29 €
5	Métallerie / Serrurerie	SARL METALLERIE GERARD ZI de la Plaine 88510 ELOYES	20 868,60 €
6	Plâtrerie	TECHNI PLAFOND SARL 2 avenue Nelson Mandela 54510 TOMBLAINE	145 101,00 €
7	Menuiseries Intérieures	SARL M2C ZA des Grands Pâquis 54110 REMEREVILLE	100 690,85 €
8	Revêtements de sols durs / Carrelage / Faïence	SOLEMO Parc Saint Jacques II 37 rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE	85 000,00 €
9	Peinture	EURL PROMSY Peinture 49 rue de Liverdun 54460 AINGERAY	14 000,00 €
10	Chauffage / Ventilation / Climatisation	SAS SPIE Building Solutions 9 rue du Jardin d'Ecosse CS 25828 57078 ARS LAQUENEXY Cedex	283 625,00 €
11	Plomberie / Sanitaire	SANI NANCY SAS 6 Allée des Grands Pâquis 54180 HEILLECOURT	55 918,87 €
12	Electricité Courant fort et faible / Photovoltaïque	EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES LORRAINE MARNE ARDENNES 130 Rue Pierre-Gilles De Gennes 54710 Ludres	308 995,54 €
13	Ascenseur	ASCENSEURS MULTI SERVICES	22 238,35 €

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant du marché en € HT
		31 Allée de l'Economie 67370 WIWERSHEIM	

Le délai global pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 mois y compris une période de préparation de chantier de 2 mois. La date de démarrage de la période de préparation est fixée au 10 mars 2025 ;

11.- accepté le 25 février 2025, la proposition de sous-traitance à MADIC ELEC pour les prestations d'électricité et d'éclairage par l'entreprise EPSL, dans le cadre des travaux pour la construction d'un terrain de football à 5.

Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant de 2 066,04 euros HT est accepté ;

12.- accepté le 26 février 2025, la proposition de renouvellement de l'Adhésion de la commune à l'association des Utilisateurs Logitud (ADUL).

La commune a acquitté la somme de 270 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2025 ;

13.- accepté le 27 février 2025, l'avenant n°1 à la convention du 28 octobre 2024 proposé par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Tennis club d'Essey-lès-Nancy », en vue de la mise à disposition de la halle, des aires de jeux et du club house, situés 4 allée Roland Garros à Essey-lès-Nancy.

La subvention annuelle de fonctionnement fixée à 4 703 euros pour l'année 2025 est minorée de 2 554,36 euros, soit 2 148,64 euros arrondis à 2 149 euros en raison de la mise en œuvre de l'ingénierie de la commune au profit du club pour l'aménagement des aires de tennis du complexe sportif du Grémillon.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 03 avril 2025.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,


Mallory KOENIG



Le Maire,


Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2025

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 26
- Convocation du Conseil municipal le : 17 mars 2025
- Convocation distribuée le : 17 mars 2025
- Affichage de la liste des délibérations le : 04 avril 2025
- Affichage du procès-verbal le : 30 mai 2025

PRÉSENTS

- M. LAURENT, Mme CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.

- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme MALARY, M. KOENIG, M. VOIDIER, , M. Gabriel HOFFER, Mme CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. KATZ, M. PERRI, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Gaëlle BARDOUL à Mme Nadine CADET
- Mme MENZRI à Mme Brigitte SCHINDLER
- Mme DEL MANCINO à Mme Elise DROUVILLE

ABSENTS

- M. Kamal EL JAOUHARI
- Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Isabelle BLONDELET

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

Le secrétaire de séance,


Mallory KOENIG



Le Maire,


Michel BREUILLE